


Un électeur peut-il utiliser la liste électorale ? | Le Net Expert Informatique

 <p>Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité</p> <p>vous informe...</p>	<h2>Un électeur peut-il utiliser la liste électorale ?</h2>
---	---

Tout électeur peut obtenir de sa mairie une copie de la liste électorale à condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

A noter : la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) considère que l'accès aux listes électorales peut s'exercer par consultation gratuite sur place ou par envoi de copies, sur support papier ou informatique.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.

Nos domaines de compétence :

- **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet.. ;
- **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
- **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=16F67A95B36120F226D2F8E337B98601?name=Liste+%C3%A9lectorale+%3A+un+%C3%A9lecteur+peut-il+l%27utiliser+%3F&id=175>